

Communauté d'agglomération
du **Boulonnais**



Boulogne-sur-Mer,
Le 30 DEC. 2025

Frédéric CUVILLIER
Ancien Ministre
Maire de Boulogne-sur-Mer
Président de la Communauté
d'Agglomération du Boulonnais

Nos réf. : FC/JPV/DT/LM/AM/MF/ N°D251217-04908

Objet : ROB/2026

PJ : Documents budgétaires relatifs au ROB

Envoi dématérialisé

Mesdames et Messieurs les Maires,

Au cours de sa séance en date du 18 décembre 2025, le Conseil communautaire a approuvé le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour l'année 2026, conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le ROB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes, en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget. Il est obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comportant au moins une commune de 3500 habitants et plus. Il est obligatoirement transmis aux communes-membres de l'EPCI.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, en l'assurance de ma considération distinguée,

Le Président,

Frédéric CUVILLIER

BAINCTHUN • BOULOGNE-SUR-MER • LA CAPELLE-LÈS-BOULOGNE • CONDETTE
CONTEVILLE-LEZ-BOULOGNE • DANNES • ECHINCHEN • EQUIHEN-PLAGE
HESDIGNÉUL-LÈS-BOULOGNE • HESDIN-LABBE • ISQUES • NESLES
NEURCHÂTEL-HARDELOT • OUTPEAU • PERNES-LEZ-BOULOGNE • PITTEFAUX
LE PORTEL • SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT • SAINT-LÉONARD
SAINT-MARTIN-BOULOGNE • WIMEREUX • WIMILLE

Hôtel communautaire
1, boulevard du Bassin Napoléon
62321 - BOULOGNE-SUR-MER
03 21 10 36 36 - contact@agglo-boulonnais.fr
www.agglo-boulonnais.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président à l'hôtel communautaire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Hélène WASSELIN - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT VAN DAMME - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGES - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echingen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Nadine LEROUGE - Outreau, donnant pouvoir à Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux
Olivier CARTON - Dannes, donnant pouvoir à Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

Etait absent :

Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Président de séance : Frédéric CUVILLIER

Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE

FINANCES
N° 29C_18_12_2025
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Extrait de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, (...). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Après avis de la commission Finances – ressources humaines – mutualisation du 27 novembre 2025,

Le CONSEIL décide :

- D'approuver le rapport d'orientations budgétaires 2026 ci-annexé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	1
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE		
19/12/2025		
PUBLIÉE LE		
19/12/2025		

Jean-Claude ETIENNE

Secrétaire de séance

Communauté d'agglomération du Boulonnais

Antoine LOGIE

Le Vice-Président

Communauté d'agglomération du Boulonnais

SLO

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Chaque année, 10 semaines avant le vote des budgets pour les collectivités appliquant la nomenclature comptable M57 (2 mois pour les autres collectivités), les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui comptent plus de 3 500 habitants débattent des orientations budgétaires de l'exercice à venir (articles L2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat s'appuie sur un rapport qui comprend :

- Les orientations budgétaires de la collectivité (hypothèses d'évolution des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement)
- Les engagements pluriannuels de la collectivité
- La structure et la gestion de la dette

Ces données doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement de la collectivité.

Et dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport comprend :

- L'état des effectifs de la structure de l'exercice en cours
- Les éléments de rémunération du personnel
- La durée de travail.

Le présent rapport s'articule de la manière suivante :

- 1. Une rétrospective financière sur le mandat et l'état de l'endettement de la collectivité : 2020-2025**
- 2. Des éléments de contexte sur la préparation du budget de la collectivité**
- 3. Les perspectives pour 2026 et les engagements pluriannuels de la CAB.**

1. Rétrospective financière sur le mandat : 2020-2025 et état d'endettement de la collectivité

1.1. Un investissement soutenu sur le mandat

La période 2020-2025 a permis la réalisation d'importants investissements (cf. tableau supra) :

- 148,4 M€ HT en maîtrise d'ouvrage soit 24,7 M€ HT en moyenne par an
- et 48,1 M€ HT (8M€/an) pour les subventions aux tiers

Le niveau d'investissement est donc passé de 19 M€ /an pour le précédent mandat à près de 33 M€ /an sur la période 2020-2025.

Les investissements portés par la CAB se répartissent entre investissements de développement économique et amélioration des services à la population, avec une préoccupation constante d'être un territoire attractif, dynamique et respectueux des transitions écologiques.

L'effort d'investissement le plus important a porté sur le développement économique (36,3 M€) pour la requalification de la friche Résurgat1 qui accueillera prochainement la nouvelle caserne des pompiers, ainsi que pour la construction de cellules halieutiques conformes à la réglementation.

Le Palais des spectacles et de congrès (23,5 M€) était un équipement attendu par la population de longue date.

Les dépenses pour les mobilités (17,6 M€) sont parfaitement réparties entre les transports classiques (achat d'autobus) et les mobilités douces (pistes cyclables).

Les enjeux de l'eau (distribution, traitement, GEMAPI) ont mobilisé près de 17,6 M€ d'investissements.

Les investissements pour traiter et éliminer les déchets ménagers sont aussi un enjeu majeur pour l'environnement (14,7 M€) : la déchetterie de St Martin Boulogne a été entièrement réhabilitée, l'outil de collecte (dépôt, bennes et bacs ou points d'apport volontaires) a été renouvelé pour faire face aux exigences de tri des déchets ménagers et dans un but d'améliorer les conditions de travail des agents.

Les subventions versées à des tiers s'élèvent sur la période à un montant de près de 48,1 M€. L'effort réel de la collectivité peut être ramené à un peu moins de 22,4 M€ car environ la moitié de ce montant résulte d'enveloppes nationales que la CAB redistribue aux habitants ou bailleurs pour l'amélioration du logement (25,7 M€ dont 22,2 M€ pour l'ANAH).

Pour financer ces 196,5 M€ d'investissement, la CAB a bénéficié de subventions de ses partenaires (67 M€), de cessions d'éléments de patrimoine (17 M€), a eu recours à l'endettement pour 5 M€, reçu des avances de l'agence de l'eau de 4 M€, en mobilisant une épargne cumulée de 103,5 M€. L'encours de dette à fin 2025 atteindrait dans ces conditions 61,3 M€ - avances de l'agence de l'eau incluses (3,5 ans en durée de désendettement tous budgets confondus).

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS AUX TIERS	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL 2020-2025
ANAH - Logement privé	2 590 679 €	2 819 572 €	2 598 212 €	2 684 446 €	3 595 673 €	7 889 158 €	22 177 740 €
Développement portuaire	1 000 764 €	1 417 862 €	816 714 €	601 000 €	- €	- €	3 836 339 €
Dotation de Solidarité Communautaire Equipement DSCE	925 666 €	1 100 103 €	611 097 €	511 630 €	824 886 €	1 700 000 €	5 673 383 €
Fonds d'aide aux bailleurs	823 000 €	141 000 €	178 500 €	74 207 €	165 000 €	13 000 €	1 394 707 €
Aide à la pierre	488 300 €	176 550 €	431 945 €	710 286 €	634 941 €	1 098 900 €	3 540 922 €
Fonds sport de haut niveau (FISA)	465 739 €	457 480 €	753 352 €	354 000 €	576 300 €	- €	2 606 871 €
Aide aux entreprises - Fonds emploi	250 000 €	250 000 €	30 000 €	206 000 €	- €	- €	736 000 €
Aide communautaire logement privé	160 930 €	169 943 €	176 580 €	194 896 €	140 635 €	200 000 €	1 042 984 €
Lutte contre les inondations (Symsageb)	100 636 €	- €	17 463 €			0	118 099 €
Equipements sportifs	92 059 €	100 489 €	106 331 €	57 489 €	79 188 €	81 171 €	516 727 €
Associations Développement Solidaire	15 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	15 000 €	21 000 €	76 000 €
		18 054 €	7 176 €	11 768 €	4 081 €		41 079 €
Fonds communautaire PLA1 vacants	35 862 €	37 877 €	1 922 €	14 649 €	54 818 €	46 000 €	191 128 €
Fonds pour la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social		427 450 €	1 675 750 €	1 234 250 €	1 416 525 €	1 246 025 €	6 000 000 €
Subvention exceptionnelle d'équipement à l'AMIE		100 000 €					100 000 €
TOTAL	6 959 394 €	7 241 381 €	7 410 042 €	6 669 622 €	7 507 047 €	12 295 254 €	48 082 739 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le



ID : 062-246200729-20251219-29C_18_12_2025-DE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
TRANSPORTS URBAINS ET MOBILITE	3 669 674 €	3 079 715 €	2 622 514 €	5 190 882 €	1 397 672 €	1 633 690 €	17 594 147 €	17 594 147 €
Acquisition autobus	2 634 911 €	1 822 212 €	3 400 039 €	3 311 804 €		0,00	8 108 966 €	8 108 966 €
Schéma directeur cyclable	440 134 €	1 058 826 €	1 902 830 €	1 607 381 €	1 090 091 €	1 329 448,05	7 428 771 €	7 428 771 €
Mise aux normes des arrêts de bus	78 596 €	143 020 €	34 172 €	92 283 €	69 642 €	214 817,67	632 531 €	632 531 €
Aire de covoiturage	82 945 €	16 648 €	330 337 €	100 488 €	155 021 €	0,00	685 438 €	685 438 €
PLAISANCE	2 563 446 €	278 612 €	147 746 €	27 261 €	570 417 €	5 311 050 €	8 898 532 €	8 898 532 €
Opération patrimoniale bascule de l'opération "100 anneaux" du budget économique	2 264 575 €						2 264 575 €	2 264 575 €
Travaux équipements nautiques /GER bassins/Pontons...	267 638 €		147 746 €		175 000 €	787 678,31	1 378 062 €	1 378 062 €
Aménagement ponton quai des paquebots					203 116 €	1 823 371,87	2 026 488 €	2 026 488 €
Descente à bateaux					47 549 €	2 700 000,00	2 747 549 €	2 747 549 €
CENTRE DE TRI + DECHETTERIES	2 044 568 €	1 508 969 €	251 486 €	65 988 €	217 775 €	233 777 €	4 322 563 €	4 322 563 €
Travaux déchetterie Saint Martin	1 859 987 €	1 386 789 €	127 852 €			73 607,02	3 448 235 €	3 448 235 €
Travaux centre de tri	61 213 €		46 008 €	6 600 €	40 371 €	100 170,32	254 362 €	254 362 €
Achat d'un transpalette	97 000 €	101 995 €	61 900 €	35 058 €	132 000 €		427 953 €	427 953 €
SPORT TTC sauf Hélicéa	1 865 813 €	1 419 691 €	213 345 €	593 005 €	233 409 €	223 808 €	4 549 071 €	4 298 812 €
Travaux Hélicéa	1 343 842 €	1 355 239 €	46 444 €	69 799 €	71 823 €	160 370,34	3 047 517 €	3 047 517 €
Divers travaux sur bâtiments BCK et avion	36 833 €	28 429 €	67 690 €	517 206 €	144 652 €	63 437,18	858 247 €	715 206 €
Mise en place de pontons à usage sportif	412 859 €		49 599 €				462 458 €	385 382 €
COLLECTE TTC	1 625 552 €	4 469 608 €	1 354 518 €	660 120 €	1 797 738 €	2 607 388 €	12 514 924 €	10 429 103 €
Camions bennes + balayeuses...	844 344 €	607 025 €	210 282 €	213 597 €	701 481 €	455 637,87	3 032 366 €	2 526 972 €
Bacs + colonnes + outillage dépôt de collecte	179 825 €	297 122 €	364 720 €	225 860 €	762 556 €	578 857,00	3 134 888 €	2 612 240 €
Travaux dépôt de collecte	447 739 €	3 401 235 €	759 056 €	18 363 €	7 379 €		4 633 773 €	3 861 477 €
Travaux bâtiment D "Rives de Liane"	140 264 €	163 079 €					303 343 €	252 786 €
Etude faisabilité construction d'un centre de transfert	13 380 €		7 840 €	117 509 €	23 688 €		162 417 €	135 348 €
Maîtrise d'œuvre "Centre de transfert des déchets"				78 240 €		251 703,13	329 943 €	274 953 €
Bio-déchets	- €	- €	- €	- €	- €	1 304 605,39	1 304 605 €	1 087 171 €
PATRIMOINE ECONOMIQUE (Bâtiments et zones)	1 399 452 €	1 942 706 €	2 746 821 €	7 783 799 €	11 298 437 €	11 162 176 €	36 333 391 €	36 333 391 €
Travaux sur bâtiments économiques	460 586 €	384 303 €	435 343 €	562 247 €	526 879 €	1 748 147,01	4 117 506 €	4 117 506 €
Etudes + bâtiment halieutique		357 890 €	555 778 €	423 029 €	5 791 860 €	3 866 029,66	10 994 587 €	10 994 587 €
Travaux aménagement des zones	221 426 €	681 498 €	1 345 677 €	899 297 €	635 289 €	481 051,60	4 264 238 €	4 264 238 €
Terrains "Résurgat 1"				5 594 993 €	2 756 563 €	0,00	8 351 556 €	8 351 556 €
Requalification fiche "Résurgat 1"					15 495 111 €	5 066 947,24	6 616 458 €	6 616 458 €
Travaux thalassothérapie	25 880 €	208 493 €	343 576 €	196 917 €	3 077 €	0,00	777 942 €	777 942 €
Frais d'études (Boucle d'eau tempérée Capécure)	95 535 €	113 796 €	19 146 €				228 478 €	228 478 €
Etude cale de Radoub	72 453 €	193 670 €	38 085 €				304 208 €	304 208 €
Apport en fonds associatifs "Initiative Boulogne"	300 000 €						300 000 €	300 000 €
Acquisition terrain pour parking silo "Pitendal" + régularisation acquisition Centre Equestre	220 475 €			67 397 €	29 505 €		317 377 €	317 377 €
ASSAINISSEMENT	1 289 009 €	759 420 €	607 556 €	1 697 521 €	924 020 €	3 421 873 €	8 699 400 €	8 699 400 €
Travaux sur réseaux et ouvrages d'assainissement	1 289 009 €	759 420 €	607 556 €	1 697 521 €	924 020 €	3 421 873,43	8 699 400 €	8 699 400 €
URBANISME - AMENAGEMENT URBAIN TTC	656 679 €	4 213 356 €	2 120 900 €	1 423 955 €	987 042 €	787 356 €	10 189 288 €	8 491 073 €
Parking de Capécure	500 216 €	3 361 598 €	1 156 561 €	401 831 €	53 864 €	60 943,51	5 535 013 €	4 612 511 €
Parking de l'hoverport - Alprech - WARENNE- schéma balnéaire	55 085 €	69 729 €	417 209 €	83 498 €	644 349 €	700 475,72	1 970 346 €	1 641 955 €
Parking Pitendal	4 888 €	25 605 €	13 272 €	480 916 €	275 868 €	5 083,39	805 632 €	671 360 €
Travaux éclairage public	96 490 €		41 091 €	137 200 €	4 460 €		279 242 €	232 701 €
ZAC Outreau		565 501 €	321 401 €	220 378 €	4 512 €	20 853,49	1 132 646 €	943 872 €
ZAC Baincthun		171 250 €	65 073 €	100 133 €		0,00	336 456 €	280 380 €
EAUX PLUVIALES TTC	553 874 €	442 715 €	242 531 €	720 870 €	790 654 €	469 022 €	3 219 666 €	2 683 055 €
EAU	482 369 €	376 087 €	445 932 €	726 144 €	418 454 €	815 163 €	3 264 149 €	3 264 149 €
Travaux réseaux d'eau dont renouvellement canalisations plomb pour 398 605 22 €	482 369 €	376 087 €	445 932 €	726 144 €	418 454 €	815 163,12	3 264 149 €	3 264 149 €
CENTRE NATIONAL DE LA MER	432 718 €	297 126 €	1 325 485 €	1 606 203 €	3 704 740 €	3 851 526 €	11 217 799 €	11 217 799 €
Nouveau Nausicaa	308 242 €	239 068 €	60 295 €	216 769 €	1 590 090 €	2 216 805,41	4 631 269 €	4 631 269 €
Travaux de renouvellement	36 415 €	58 058 €	1 265 190 €	1 389 434 €	2 109 701 €	1 634 720,97	6 493 518 €	6 493 518 €
ADMINISTRATION GENERALE TTC	359 141 €	559 275 €	801 051 €	534 510 €	272 975 €	2 132 988 €	4 659 940 €	3 883 283 €
Travaux sur bâtiments communautaires	32 827 €	207 617 €	492 861 €	287 308 €	61 911 €	2 051 751,75	3 134 275 €	2 611 896 €
Achat de logiciels	124 709 €	158 061 €	150 589 €	141 811 €	134 396 €	14 940,43	724 307 €	603 589 €
Matériel informatique - bureautique	183 395 €	77 658 €	114 335 €	95 532 €	36 848 €	66 295,67	574 064 €	478 387 €
Mobilier	10 352 €	78 992 €	4 887 €	6 667 €	33 727 €		134 625 €	112 188 €
DEVELOPPEMENT DURABLE PATRIMOINE NATUREL-GEMAPI TTC	241 547 €	171 413 €	111 105 €	976 717 €	848 067 €	1 193 737 €	3 542 587 €	2 952 155 €
Travaux perrés Le Portel	140 714 €	106 886 €	47 793 €	925 947 €	715 118 €	1 120 959,83	3 057 418 €	2 547 848 €
Aménagement des sentiers de randonnée	28 888 €	64 257 €	58 272 €	50 770 €	118 660 €	72 777,61	393 625 €	328 021 €
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE TTC	202 144 €	113 927 €	78 089 €	74 824 €	197 097 €	63 816 €	729 897 €	608 248 €
Achat d'instruments de musique	6 755 €	31 400 €	51 719 €	12 500 €	28 288 €	44 555,85	175 219 €	146 016 €
Mise aux normes SSI CRD Boulogne + aménagement parking	151 233 €	82 213 €	14 244 €	53 655 €	141 849 €		443 244 €	369 370 €
ACTION CULTURELLE TTC	54 465 €	30 839 €	21 404 €	30 178 €	28 125 €	61 402 €	226 413 €	188 678 €
ESPACES VERTS - BERGES DE LIANE TTC	42 101 €	55 385 €	56 287 €	7 245 €	91 775 €	368 874 €	621 666 €	518 055 €
Aménagement des berges de Liane + Liane amont	42 101 €	55 385 €	56 287 €	7 245 €	91 775 €	368 874,08	621 667 €	518 056 €
AIRES D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE TTC	30 119 €	43 026 €	57 486 €	21 450 €	34 978 €	46 383 €	233 442 €	194 535 €
SALLE DE SPECTACLE TTC	28 140 €	1 166 342 €	3 003 635 €	13 923 804 €	9 499 770 €	538 795 €	28 160 486 €	23 467 072 €
Travaux salle de spectacle	28 140 €	1 166 342 €	3 003 635 €	13 923 809 €	8 530 075 €	452 815,73	27 104 818 €	22 587 348 €
Achats mobiliers - agencements-GER					969 695 €	85 978,91	1 055 674 €	879 728 €
CREMATORIUM	20 618 €	1 424 €	1 530 €	985 €	37 252 €	68 982 €	130 791 €	130 791 €
FOURRIERE TTC	17 996 €	63 511 €	13 910 €	4 234 €	20 366 €	20 457 €	140 474 €	117 062 €
TOTAL EN MAITRISE D'OUVRAGE CAB	17 610 283 €	21 026 947 €	16 229 124 €	36 083 719 €	33 384 784 €	35 012 263 €	159 347 120 €	148 390 397 €

1.2.Fonctionnement

La rétrospective de fonctionnement sur 2020-2025 (cf tableaux infra), sur la base du socle budgétaire de la collectivité (budget principal et ses principaux budgets annexes rattachés/sujétions SPIC incluses), permet de mesurer la santé financière de la collectivité. La collectivité a réussi à préserver sa capacité d'épargne en dépit de la crise sanitaire des années 2020-2021, mais les élus ont aussi pris leurs responsabilités au regard des besoins de financement pour la gestion des déchets ménagers et les charges GEMAPI, la fiscalité a été ajustée à ces besoins.

La croissance annuelle moyenne des recettes a été de + 3,5 % et celle des dépenses +2,4 %, les recettes fiscales ont été soutenues par l'inflation sur les années 2022-2024. La tendance s'inverse en 2025 sous l'effet des premières mesures de correction des recettes des collectivités par la Loi de Finances 2025 (compensations fiscales et DGF réduites par les mesures nationales).

L'épargne brute s'est appréciée sur la période de 10,1 %, l'épargne nette de +13,8 % en raison du désendettement global de la collectivité.

Le taux d'épargne brut (épargne / recettes de fonctionnement) est attendu à 17,6 % en 2025 alors qu'il était à 13%-14% en début de période, dans la moyenne des collectivités (sources : gazette des communes- situation financière des collectivités territoriales - mars 2025 : 15 % en 2023 et 13,6 % en 2024 toutes collectivités confondues) même si ce taux est en recul national.

TOTAL BUDGETS FONGIBLES BUDGET PRINCIPAL + BUDGET ECONOMIQUE + BUDGET VALORISATION DES DECHETS + BUDGET TRANSPORT								
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	2025 projeté	Var 2020-2025	Taux de croissance annuel moyen 2020-2025
011 - Charges à caractère général	14 898 755 €	16 575 726 €	17 757 724 €	19 517 306 €	18 600 190 €	19 448 603 €	3 701 435 €	5,47%
012 - Charges de personnel (yc personnel mutualisé)	16 218 901 €	16 321 010 €	17 872 243 €	17 937 629 €	18 173 492 €	19 936 705 €	1 954 591 €	4,21%
014 - Atténuation de produits	18 112 413 €	18 180 469 €	17 674 150 €	18 149 674 €	18 004 235 €	17 909 567 €	108 178 €	-0,22%
65 - Autres charges de gestion courante	22 962 931 €	23 040 636 €	23 986 465 €	25 660 867 €	29 902 175 €	31 080 190 €	6 939 244 €	6,24%
66 - Charges financières	806 759 €	1 181 833 €	707 138 €	652 009 €	576 728 €	504 000 €	230 031 €	-8,98%
67 - Charges exceptionnelles	1 918 483 €	3 601 911 €	1 832 351 €	3 550 196 €	125 809 €	12 617 €	1 792 674 €	-63,39%
68 - Dotation aux amortissements et aux provisions	4 550 000 €	1 644 760 €	58 268 €	19 760 €	397 784 €	403 040 €	4 152 216 €	-38,42%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	79 468 242 €	80 546 345 €	79 888 339 €	85 487 441 €	85 780 414 €	89 294 722 €	6 312 171 €	2,36%

TOTAL BUDGETS FONGIBLES BUDGET PRINCIPAL + BUDGET ECONOMIQUE + BUDGET VALORISATION DES DECHETS + BUDGET TRANSPORT								
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	2025 projeté	Var 2020-2025	Taux de croissance annuel moyen 2020-2025
013 - Atténuation de charges	235 209 €	227 219 €	930 715 €	891 253 €	858 718 €	784 624 €	623 509 €	27,25%
70 - Produits des services, du domaine et ventes	1 173 572 €	1 415 969 €	1 747 239 €	1 449 263 €	1 732 766 €	1 404 500 €	559 194 €	3,66%
73 - Impôts et taxes	64 743 953 €	65 499 001 €	70 530 959 €	75 618 220 €	79 343 819 €	78 626 318 €	14 599 866 €	3,96%
74 - Dotations, subventions et participations	20 806 546 €	21 330 602 €	20 883 301 €	21 332 614 €	23 069 223 €	21 795 037 €	2 262 676 €	0,93%
75 - Autres produits de gestion courante	3 722 202 €	4 139 841 €	5 088 397 €	4 881 540 €	4 833 641 €	4 750 577 €	1 111 439 €	5,00%
76 - Produits financiers	7 947 €	6 221 €	10 429 €	8 598 €	1 135 282 €	673 235 €	1 127 335 €	142,99%
77 - Produits exceptionnels (sauf 775)	554 171 €	124 038 €	423 364 €	488 575 €	1 951 €	35 132 €	552 220 €	-42,40%
78 - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	- €	673 444 €	1 850 000 €	900 000 €	8 000 €	312 028 €	8 000 €	
002- Reprise anticipée des résultats antérieurs	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	91 243 599 €	93 416 335 €	101 464 404 €	105 570 063 €	110 983 400 €	108 381 450 €	19 739 801 €	3,50%

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

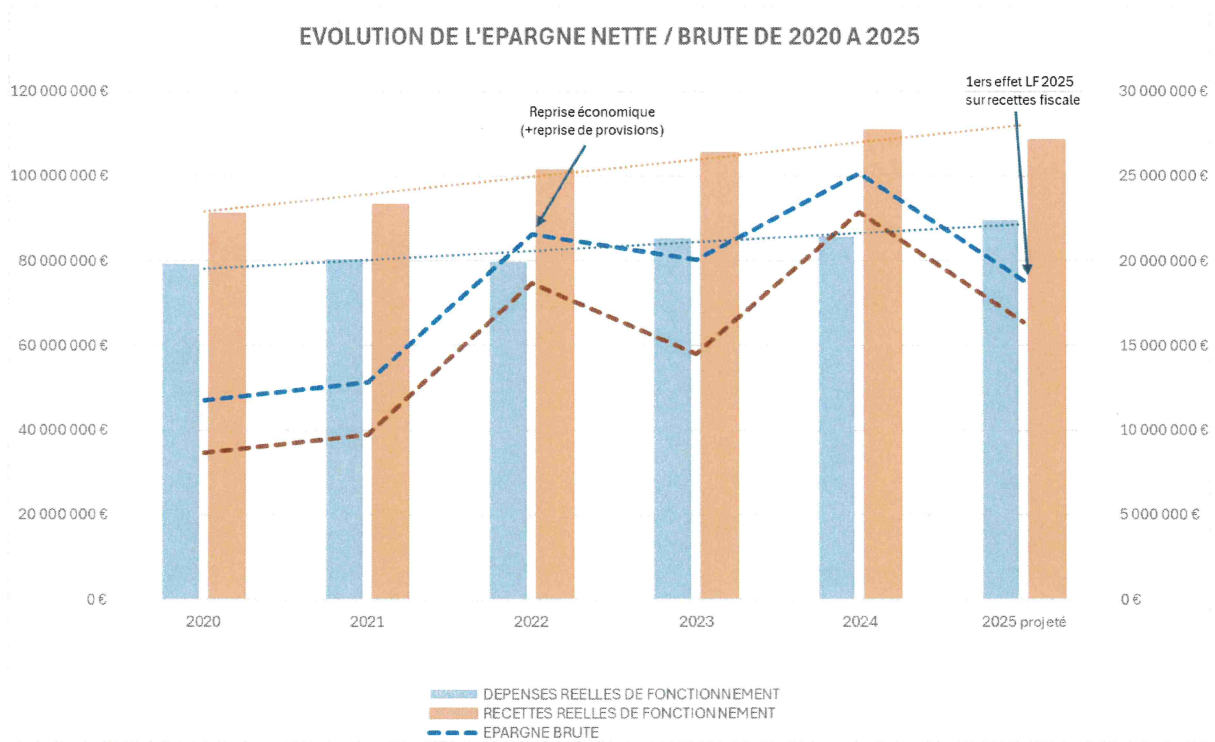
Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le



ID : 062-246200729-20251219-29C_18_12_2025-DE

TOTAL BUDGETS FONGIBLES BUDGET PRINCIPAL + BUDGET ECONOMIQUE + BUDGET VALORISATION DES DECHETS + BUDGET TRANSPORT								
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 projeté	Var 2020-2025	Taux de croissance annuel moyen 2020-2025
EPARGNE BRUTE <i>Est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement et notamment au remboursement de la dette</i>	11 775 357 €	12 869 990 €	21 576 065 €	20 082 622 €	25 202 986 €	19 086 728 €	13 427 629 €	10,14%
Taux d'épargne brute	13%	14%	21%	19%	23%	18%		
ANNUITE DE DETTE EN CAPITAL	3 082 348 €	3 151 075 €	2 856 600 €	5 559 359 €	2 342 364 €	2 490 000 €		-4,18%
EPARGNE DE GESTION <i>Mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers</i>	12 582 116 €	14 051 823 €	22 283 203 €	20 734 631 €	25 779 715 €	19 083 373 €	13 197 598 €	8,69%
EPARGNE NETTE <i>Mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après remboursement de dette</i>	8 693 009 €	9 718 915 €	18 719 465 €	14 523 263 €	22 860 623 €	16 596 728 €	14 167 614 €	13,81%



Focus SPIC (Services publics industriels et commerciaux en autonomie financière - hors sujétions pour compensation de service public prises en charge par le budget principal)

BUDGET CENTRE NATIONAL DE LA MER							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 projeté	Ecart 2020-2025 projeté
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	717 109 €	796 328 €	852 519 €	967 939 €	845 467 €	881 600 €	164 491 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	1 741 395 €	1 634 860 €	1 702 769 €	3 847 221 €	3 648 994 €	2 763 534 €	1 022 139 €
EPARGNE BRUTE	1 024 286 €	838 531 €	850 251 €	2 879 282 €	2 803 527 €	1 881 934 €	857 648 €
ANNUITE DE DETTE EN CAPITAL	1 245 086 €	1 252 905 €	1 260 881 €	1 269 018 €	1 277 318 €	1 290 000 €	44 914 €
EPARGNE DE GESTION	1 618 067 €	1 390 612 €	1 480 028 €	3 673 216 €	3 583 119 €	1 127 334 €	490 733 €
EPARGNE NETTE	-	220 801 €	414 374 €	410 631 €	1 526 209 €	591 934 €	812 735 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

SLO

ID : 062-246200729-20251219-29C_18_12_2025-DE

BUDGET PISCINE PATINOIRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 projeté	Ecart 2020-2025 projeté
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	128 175 €	135 733 €	133 965 €	154 421 €	187 272 €	195 225 €	67 050 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	496 844 €	534 562 €	541 685 €	627 069 €	652 136 €	623 000 €	126 156 €
EPARGNE BRUTE	368 668 €	398 829 €	407 720 €	472 648 €	464 864 €	427 775 €	59 107 €
ANNUITE DE DETTE EN CAPITAL	- €	- €	8 667 €	8 667 €	8 667 €	8 667 €	8 667 €
EPARGNE DE GESTION	368 668 €	400 569 €	409 823 €	474 676 €	466 829 €	425 232 €	56 564 €
EPARGNE NETTE	368 668 €	398 829 €	399 054 €	463 981 €	456 198 €	419 108 €	50 440 €

BUDGET CREMATORIUM

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 projeté	Ecart 2020-2025 projeté
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	159 615 €	105 833 €	162 511 €	111 362 €	614 695 €	702 782 €	543 167 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	170 000 €	178 277 €	174 804 €	170 032 €	808 770 €	183 880 €	13 880 €
EPARGNE BRUTE	10 386 €	72 444 €	12 293 €	58 670 €	194 074 €	27 257 €	37 642 €
ANNUITE DE DETTE EN CAPITAL	39 813 €	42 198 €	44 725 €	47 405 €	50 244 €	554 000 €	514 187 €
EPARGNE DE GESTION	80 223 €	140 052 €	78 264 €	136 444 €	272 175 €	38 743 €	41 480 €
EPARGNE NETTE	- 29 427 €	30 247 €	- 32 433 €	11 265 €	143 830 €	581 257 €	551 829 €

BUDGET PARKING

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 projeté	Ecart 2020-2025 projeté
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	180 023 €	194 502 €	324 075 €	343 349 €	346 470 €	372 000 €	191 977 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	250 561 €	273 406 €	532 623 €	569 768 €	608 928 €	605 000 €	354 439 €
EPARGNE BRUTE	70 538 €	78 904 €	208 548 €	226 419 €	262 458 €	178 000 €	107 462 €
ANNUITE DE DETTE EN CAPITAL	91 250 €	91 250 €	- €	- €	- €	- €	91 250 €
EPARGNE DE GESTION	123 820 €	116 558 €	208 548 €	226 419 €	262 458 €	178 000 €	54 180 €
EPARGNE NETTE	- 20 712 €	- 12 346 €	208 548 €	226 419 €	262 458 €	178 000 €	198 712 €

BUDGET PLAISANCE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 projeté	Ecart 2020-2025 projeté
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	17 524 €	1 034 €	204 448 €	279 000 €	166 570 €	168 336 €	150 812 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	289 959 €	105 064 €	318 427 €	266 492 €	561 807 €	177 288 €	- 112 671 €
EPARGNE BRUTE	272 435 €	104 031 €	113 979 €	12 508 €	395 237 €	8 952 €	263 483 €
ANNUITE DE DETTE EN CAPITAL	- €	- €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
EPARGNE DE GESTION	287 235 €	104 600 €	114 817 €	11 705 €	396 008 €	7 593 €	279 642 €
EPARGNE NETTE	272 435 €	104 031 €	109 979 €	16 508 €	391 237 €	4 952 €	267 483 €

BUDGET EMBARCADERE

	2024	2025 projeté	Ecart 2024-2025 projeté
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	1 046 681 €	1 622 375 €	575 694 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	280 813 €	886 000 €	605 187 €
EPARGNE BRUTE	- 765 868 €	- 736 375 €	29 493 €
ANNUITE DE DETTE EN CAPITAL	- €	- €	- €
EPARGNE DE GESTION	- 765 868 €	- 736 375 €	29 493 €
EPARGNE NETTE	- 765 868 €	- 736 375 €	29 493 €

BUDGET EAU							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 projeté	Ecart 2020-2025 projeté
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	318 202 €	311 465 €	149 148 €	207 570 €	338 670 €	233 535 €	- 84 668 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	1 068 180 €	1 336 562 €	1 132 719 €	1 401 637 €	1 094 410 €	1 195 267 €	127 087 €
EPARGNE BRUTE	749 978 €	1 025 097 €	983 571 €	1 194 067 €	755 740 €	961 732 €	211 755 €
ANNUITE DE DETTE EN CAPITAL	28 250 €	28 250 €	28 250 €	28 250 €	668 250 €	8 250 €	- 20 000 €
EPARGNE DE GESTION	765 919 €	1 038 661 €	998 769 €	1 223 583 €	864 565 €	946 732 €	180 814 €
EPARGNE NETTE	721 728 €	996 847 €	955 321 €	1 165 817 €	87 490 €	953 482 €	231 755 €

BUDGET ASSAINISSEMENT							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 projeté	Ecart 2020-2025 projeté
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	1 458 162 €	1 343 946 €	1 733 222 €	1 386 873 €	1 897 896 €	1 123 120 €	- 335 042 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	6 232 843 €	5 997 724 €	5 953 289 €	5 413 452 €	5 317 867 €	5 136 181 €	- 1 096 662 €
EPARGNE BRUTE	4 774 681 €	4 653 779 €	4 220 067 €	4 026 579 €	3 419 970 €	4 013 061 €	- 761 620 €
ANNUITE DE DETTE EN CAPITAL	2 905 660 €	2 670 659 €	2 601 953 €	2 587 434 €	4 928 195 €	2 518 224 €	- 387 436 €
EPARGNE DE GESTION	5 318 147 €	4 677 776 €	4 654 114 €	4 487 587 €	4 232 481 €	3 937 576 €	- 1 380 572 €
EPARGNE NETTE	1 869 021 €	1 983 120 €	1 618 114 €	1 439 145 €	- 1 508 225 €	1 494 836 €	374 185 €

1.3. Etat de la dette

En toute logique, l'endettement est très raisonnable : pour rappel **3,5 ans de durée de désendettement** (avances de l'agence de l'eau incluses) alors que le seuil d'alerte est de 11 ans.

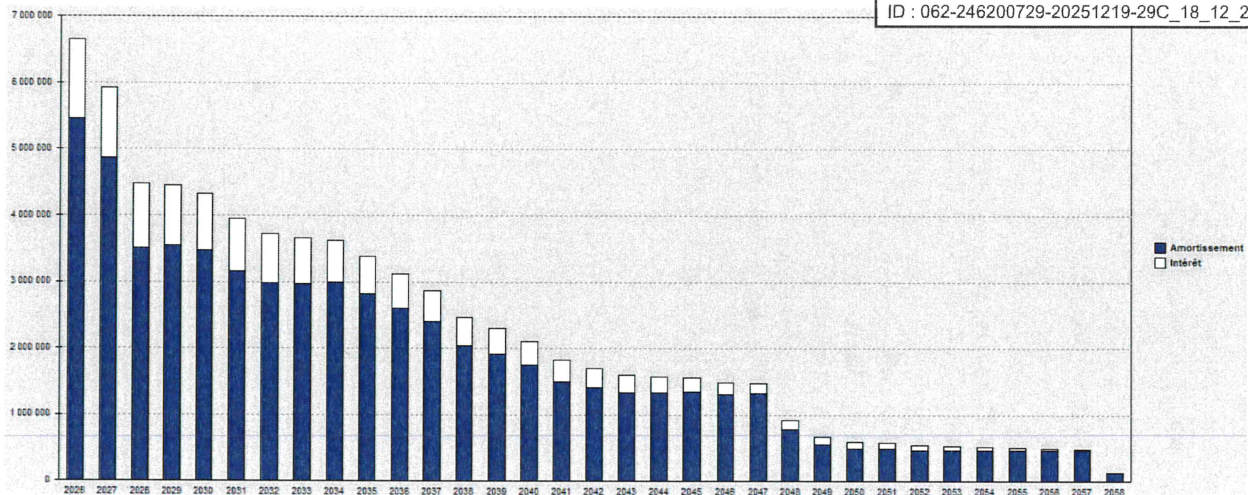
Qui plus est le profil de dette est sécurisé et optimisé : 16 % de l'encours se remboursera sans intérêt (avances de l'agence de l'eau), 53 % sur taux fixe. Quant à l'encours sur taux variables, l'index de référence est le livret A, taux encadré réglementairement.

Le taux moyen de la dette est de 2 %, en recul grâce à des opérations de remboursement anticipé sur la dette du budget assainissement qui était plus onéreuse.

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Encours au 31/12/2025	61 258 555
Nombre d'emprunts	192
Taux actuariel résiduel (Taux d'emprunt, périodicité des remboursements, frais d'engagement, marge,...)	2,04%

TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	32 571 201,86	53	31
LIVRET A	18 748 879,75	31	9
AVANCES AGENCE DE L'EAU	9 914 265,31	16	151
INFLATION	24 208,09	0	1
Taux du Livret A à fin 2025			1,7%

Avec le profil d'extinction de la dette suivant :



2. Des éléments de contexte sur la préparation du budget de la collectivité

1.1. Contexte législatif et impact du Projet de Loi de finances pour 2026 (PLF)

➤ Contexte législatif national

En cette fin d'année 2025, le contexte juridique lié aux collectivités territoriales est marqué par la désignation d'un nouveau gouvernement le 12 septembre « Lecornu II ».

Celui-ci s'est attelé à la préparation de deux textes budgétaires qui seront débattus au Parlement :

- Projet de loi de finances ;
- Projet de loi de finances pour la sécurité sociale.

Aménagement du territoire et décentralisation

La relance de la décentralisation a été abordée par le nouveau Premier Ministre lors de son discours de politique générale du 14 octobre devant les députés puis le lendemain devant les sénateurs. Il souhaite que ce projet de loi de décentralisation soit présenté au parlement avant les Municipales. Parmi les annonces, on retiendra la volonté du Premier Ministre de :

- Affirmer le principe d'avoir un seul responsable par politique publique (« l'Etat central sous l'autorité d'un ministre, l'Etat local sous l'autorité des préfets, les collectivités territoriales sous l'autorité des élus locaux ») ;
- Décentraliser les responsabilités avec des moyens budgétaires et fiscaux et avec des libertés y compris normatives ;
- Repenser la planification écologique et énergétique.

Il s'agit ni plus ni moins pour le Premier Ministre de lancer un « nouvel acte de décentralisation », qui permettrait, selon lui, « de réformer l'Etat au niveau local et d'améliorer le fonctionnement de tous les services publics », n'excluant pas un transfert de compétences d'un Etat recentré sur ses fonctions régaliennes vers les collectivités, même si, à ce stade, ses intentions restent floues.

Pour mener à bien cette réforme, le Premier Ministre a nommé Françoise GATEL « ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation » après avoir été dans le gouvernement Bayrou

« ministre déléguée chargée de la ruralité ». Elle a déclaré pour sa part vouloir que l'Etat se concentre sur la péréquation, c'est-à-dire sur la solidarité entre les territoires.

Le gouvernement s'inspirera peut-être du rapport rendu par la mission sénatoriale sur l'intercommunalité, présenté à la presse le 25 septembre dernier. Dix ans après la publication de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Ce rapport souhaite une intercommunalité « utile aux communes », accordant une place à « tous les élus » y compris ceux des « petites communes » et plaide également pour un transfert de compétences à la carte.

Françoise GATEL est par ailleurs à l'origine de la proposition de loi « visant à encourager, faciliter et à sécuriser l'exercice du mandat local », texte dont l'adoption est attendue avant les municipales.

Enfin, le Parlement poursuit l'**examen de la loi sur le statut de l'élu local**. Ce texte très attendu par les élus, doit notamment leur permettre de valoriser et sécuriser leur engagement public : revalorisation des indemnités des maires et adjoints de communes de moins de 20.000 habitants, bonification retraite pour l'exercice d'un mandat électoral, précisions sur le périmètre des conflits d'intérêts, extension de la protection fonctionnelle à tous les élus...

➤ Impact du projet de budget de l'Etat sur les collectivités

Source : document de présentation du projet de loi de finances pour 2026 – Assemblée Nationale-14 octobre 2025 / PLF 2026 – éléments concernant les collectivités territoriales – SVP/point de situation d'Intercommunalités de France – 30 octobre 2025.

Le projet de budget de l'Etat table sur une croissance de +1 % en 2026 (+0,7 % projeté en 2025), l'inflation étant attendue à +1,3 % (vs +1,1 % en 2025).

La croissance mondiale se tasserait sous l'effet des mesures commerciales américaines (+2,9 %). Le gouvernement envisage malgré tout un soutien de l'activité nationale par la demande interne des ménages comme des entreprises. Il fait l'hypothèse d'une « dissipation progressive des incertitudes domestiques » qui ont provoqué sur 2025 des réflexes d'épargne et une consommation attentiste. La détente sur les taux d'intérêt devrait aussi favoriser la reprise des investissements, désormais palpables dans le secteur du bâtiment, et de ceux de plus en plus indispensables dans les domaines numérique ou écologique.

L'objectif initial du texte est de réduire le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 et d'atteindre les 3 % en 2029.

Ce sont précisément les moyens de parvenir à cet objectif qui électrisent le débat politique national.

Sur le volet dépenses, le gouvernement envisage de baisser les dépenses des ministères, hors dépenses contraintes de la charge de la dette ou dépenses prioritaires en faveur de la défense (+6,7 Mds€).

Il projette une évolution limitée des dépenses des collectivités (+2,4 Mds€ soit +1,3 % correspondant à l'inflation prévisionnelle).

Côté recettes, 6,5 Mds€ sont attendus d'impôts supplémentaires « concourant à la justice fiscale », notamment sur les contribuables les plus fortunés (taxe sur le patrimoine financier et impôt exceptionnel sur les plus hauts revenus) ainsi que la prolongation d'un impôt exceptionnel sur les grands groupes dégageant des bénéficiaires.

Il envisage également une réforme de l'abattement de 10 % sur les retraites pour le remplacer par un abattement forfaitaire de 2.000 € pour un célibataire, et vise une rationalisation des niches fiscales (5Mds€).

En parallèle, il est prévu une baisse de la CVAE de 1,3 Mds€ au profit des PME industrielles.

SLOW

Le PLF 2026 associe les collectivités locales à l'effort de réduction des déficits publics nationaux par différentes mesures comprenant la reconduction du prélèvement DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) à hauteur de 2 Mds€ en 2026. Le dispositif de reversement aux collectivités, initialement programmé sur 3 ans est allongé à 5 ans et serait soumis à une condition : que chaque catégorie de collectivités maintienne l'évolution de ses dépenses (fonctionnement et investissement) en proportion de la progression du PIB augmentée d'1 point.

L'élargissement annoncé de l'assiette du DILICO 2 (montant et contributeurs doublés par rapport à 2025) fait craindre à la CAB, une entrée dans le dispositif avec une perte de ressources de l'ordre de 1,5 M€.

L'Etat procède par ailleurs à différents ajustements sur des compensations fiscales à sa main. Cela comprend notamment la dotation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), la compensation pour réduction des bases de taxes foncières des industries, ou des ajustements sur la dynamique de compensation basée sur la TVA par neutralisation de l'inflation. L'association intercommunalités de France chiffre ces **pertes de compensations pour la CAB à 1,6 M€ sur la base des discussions au 30/10/2025 sans la partie compensation TVA dans la mesure où la recette TVA nationale serait en baisse**. Cette association souligne d'ailleurs que ces mesures toucheraient particulièrement les territoires industriels.

Le calendrier de versement du FCTVA serait homogénéisé à l'année suivant la réalisation de la dépense, ce qui produirait pour la CAB une année blanche d'entrée de cette recette de couverture de la TVA sur la partie de ses dépenses éligibles (représentant une recette de 1,7 M€ en 2026 sur le budget principal qu'il faudra préfinancer). Les participations du FCTVA sont désormais limitées aux seules dépenses d'investissements mais incluraient les participations aux concessions d'aménagement pour financement des équipements publics, ce dernier point s'appliquerait à la TVA sur la participation due pour l'aménagement de la ZAC des Musiciens, c'est un élément positif.

Un fonds unique d'investissement pour les territoires (FIT) remplacerait la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et la DPV (dotation politique de la ville). Ces enveloppes seraient pour partie en recul de 200 M€ en 2026.

Les crédits fonds verts seraient en diminution de 500 M€ en 2026.

Le recentrage des aides aux logements sur les rénovations d'ampleur ou sur la décarbonation se traduiraient par une baisse des enveloppes de l'ANAH de 500 M€ en 2026, principalement sur le dispositif MaPrimRégov.

Les dispositifs d'allègements fiscaux sont prolongés en zonage QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville) ou ZFU (zone franche urbaine).

La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est reportée pour tenir compte de l'évaluation du dispositif d'actualisation sexennale de la valeur locative des locaux professionnels (dont l'intégration dans les bases d'imposition est elle-même reportée en 2027).

Le PLF prévoit une nouvelle hausse de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) que les collectivités paient sur la tonne de déchets enfouie. Cette taxe incitative de 24 €/tonne en 2019 est passée à 65 € en 2025 et poursuivrait sa **progression de 10 % par an jusque 2030**. Si les habitants de la CAB ont plutôt bien adhéré aux consignes de tri, notamment des biodéchets, cette nouvelle augmentation sera malgré tout pénalisante **puisqu'elle renchérit le coût de traitement des déchets dans une phase où l'on doit encore financer la modernisation de l'outil de collecte et la mise en place de nombreux points d'apports volontaires**. Le surcoût consécutif à la hausse de la TGAP est évalué à 150 k€ pour 2026.

Enfin, à ces mesures comprises dans le PLF 2026 s'ajoute la hausse des contributions CTRACL pour la deuxième année de + 3 points et coûtera à la CAB près de 310 k€ en charges salariales pour 2026.

Au total, et sans tenir compte de l'encaisse décalée du FCTVA, le PLF 2026 impacterait le budget de la CAB par des pertes de recettes ou charges subies de près de 3 M€ (-1,7 M€ / BP 2025) avant même d'avoir entamé les projections des dépenses/recettes des politiques publiques communautaires pour 2026.

1.2. Contexte économique sous l'influence des incertitudes politiques nationale et internationale

Source : note de conjoncture de la banque postale – septembre 2025 / projections macroéconomiques de la Banque de France – septembre 2025.

La croissance française est faible mais elle suit en 2025 la trajectoire attendue par la Banque de France, elle s'établirait à +0,7 %.

Le taux de chômage est encore bas : 7,5 % au 2^{ème} trimestre.

L'inflation est faible, en dessous de celle constatée dans la zone euro, atteignant + 0,9% en aout sur une année glissée. La balance des échanges commerciaux est légèrement déficitaire, le déficit sur les biens est en partie atténué par l'excédent sur les services notamment des flux touristiques.

Assez logiquement, la BCE a assoupli ses taux directeurs (2%), ce qui a joué favorablement sur les taux d'intérêt à long terme en dépit des effets négatifs de l'instabilité politique nationale.

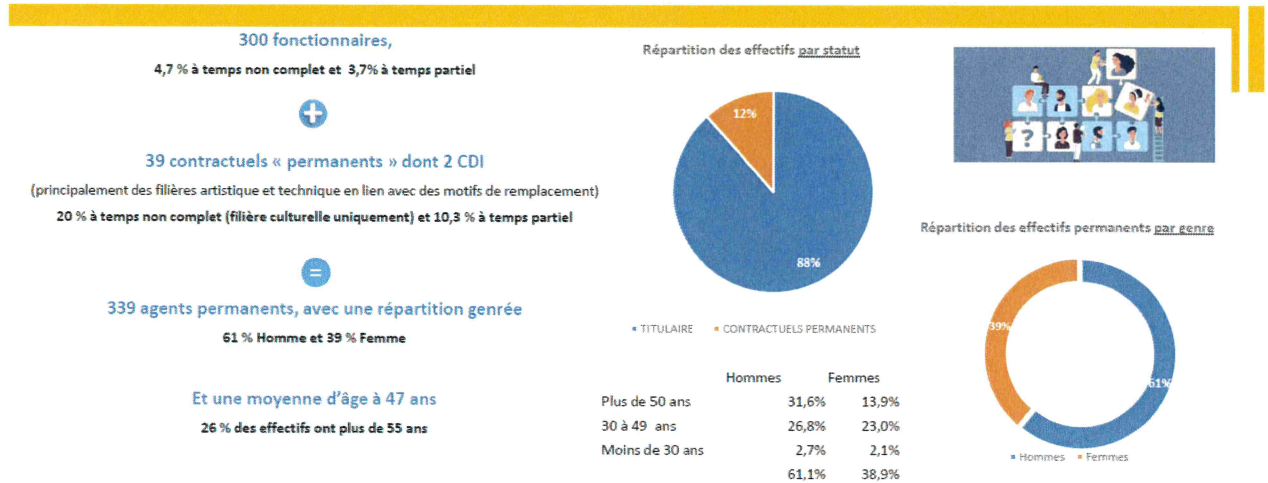
Pour les collectivités locales, la banque postale souligne, pour 2025, les investissements importants de fin de mandat du bloc communal alors que ces dépenses se sont réduites pour les départements et régions en raison de leurs contraintes financières. La reprise du marché immobilier joue favorablement sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements, alors que les autres ressources fiscales sont atones en raison notamment du gel de la fraction de TVA et d'une faible revalorisation des bases. A cela s'ajoute le DILICO qui jouera sur le niveau d'épargne des collectivités. Beaucoup d'entre elles devront recourir à l'emprunt (28 Mds d'euros en 2025).

La Banque de France projette une croissance de +0,9 % en 2026, +1,1 % en 2027, prévisions révisées à la baisse en raison du contexte national incertain et de l'environnement international défavorable (taux de change euro et prix du pétrole plus élevés, diminution de la demande externe).

L'inflation est attendue à +1,3 % en 2026 et +1,8 % en 2027. La baisse des prix de l'énergie et la modération de ceux des services ont fortement joué sur le ralentissement de l'inflation en 2025 (+ 1 % vs +2,3 % en 2024). En parallèle, la progression plus forte des salaires (+ 2,1 % en moyenne annuelle en 2025) hausserait le pouvoir d'achat des ménages dont la consommation serait un soutien de la croissance à venir. La Banque de France n'anticipe pas une hausse du taux de chômage qui atteindrait 7,6 % en 2026 et 7,4 % en 2027 (vs 7,5 % en 2025).

1.3. Eléments relatifs aux ressources humaines de la collectivité

EFFECTIFS PERMANENTS (au 31/12/24)



TEMPS DE TRAVAIL

Compte Epargne Temps (CET)

262 agents ont un CET pour un nombre total de jours cumulés de 7723 jrs (dont au titre de 2024 : 581 jours versés et 226 jours utilisés)

Carence

236 jours de carences prélevés sur 2024 (pour 129 agents concernés par au moins 1 jours de carence) – tout statut

ASA

Fonctionnaires : 321 jours dont 56 jours liées aux ASA concours /examens
Contractuels permanents : 24 jours dont 16 jours liées aux ASA concours /examens

Exercice du temps partiel

17 fonctionnaires à temps complet concernés dont 70 % de catégorie C / 47 % de droit et 63 % sur autorisation / 58 % sont des femmes

4 contractuels permanents à temps complet concernés / 75 % de droit / 75 % sont des femmes

Télétravail

5 nouvelles demandes sur 2024 (3 A, 1 B et 1 C). Pas de refus
Soit un total de 29 télétravailleurs (dont 20 réguliers) répartis en 70 % de catégorie A, 28 % de catégorie B et 7 % de catégorie C



CHARGES DE PERSONNEL

L'évolution des effectifs permanents et le poids de la masse salariale démontrent une volonté de maîtrise des charges de personnel, tout en répondant aux besoins de la collectivité.

Les charges de personnel (chapitre 12) = 20,9 % des dépenses de fonctionnement

Avec une hausse « réalisé » de 720 K€ par rapport à 2023 (+3,9 %)
(dont 300 K € réalisés en charges de personnel pour la règle L'Embacardère)

Versement Prime pouvoir d'achat (PEPA) sur 2024 : 72 K € (84 % de bénéficiaires)

La part du régime indemnitaire (délibéré*) sur les rémunérations brutes annuelles représente sur 2024 en moyenne 18,9 % (fonctionnaires)

Le volume des heures supplémentaires/complémentaires représente pour un montant total de 258 K € sur 2024 (tout statut)

* Primes et indemnités soumises à délibération : IFSE, CIA, prime retraite, complément de rémunération semestrielle, indemnité horaire dimanche & jférié / nuit, prime PEPA. Hors déduction transfert prime points



Sur l'effectif permanent de la collectivité, la **rémunération moyenne annuelle brute** (base octobre 2025 hors prime de fin d'année) est la suivante par genre :

- Femme : 33.807 €
- Homme : 33.459 €.

La CAB a mis en place en janvier 2022 son **protocole du temps de travail (1607 h modulées avec RTT)** basé sur des rythmes adaptés aux besoins des services, avec une attention portée à l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

Sans prendre en compte les temps de travail qui seraient effectués sans être comptabilisés (temps des cadres après 18h30) : les temps écrêtés (temps de travail effectué et perdu dans les bornes de badgeage sans paiement ni récupération) sont de 3.277 h (équivalent 2 ETP / an) sur une année glissée jusqu'en octobre 2025, et les heures supplémentaires payées sont de 11.682 heures (équivalent 7,2 ETP /an ou 34 HS / an / agent) sur la même période.

Ces temps sont pour partie le miroir d'une gestion ressources humaines à effectifs contraints. Les actions publiques nouvelles, incluant les charges réglementaires et normatives, ont été portées à effectif constant sur la période 2020-2025.

Les effectifs courants sur emplois permanents sont les suivants (fonctionnaires et contractuels) :

Effectifs par catégorie et par genre Direction / services	A		B		C		Total
	F	H	F	H	F	H	
Cabinet - Présidence	1	1	1		1		4
Communication	2		3	1		1	7
Direction action économique, portuaire et touristique	4	3	2		5		14
Direction administration générale et affaires juridiques	3	1	3	1	10	1	19
Direction eau et environnement	3	2	1	2	1	2	11
Direction finances - ressources humaines - SSI	3	3	2	3	11	3	25
Direction générale	1	2	1		2		6
Direction des services techniques – bâtiments - VRD	3	5	3	5	4	6	26

Direction habitat urbanisme et renouvellement urbain	2	4	8	1	5	1	21
Direction services à la population (dont CRD)	8	9	19	28	6	6	76
Direction gestion des déchets ménagers	1	2	2		7	116	128
Régie L'Embarcadère	2		2	2			6
Total	33	32	47	43	52	136	343

FORMATION

Les présentes données reprennent les actions de formation de prévention et sécurité chiffrés également par ailleurs.

Taux de départ en formation = 45,4 % des agents permanents (au moins 1 jour de formation)

(24,7 % catégorie A, 31,8 % catégorie B, 43,5 % catégorie C)

Moyens financiers dédiés : 140.095 €

93.505 € cotisations CNFPT (67 %) + 44.602 € de formations payantes + 1.988 € de frais de déplacement (1.400 € au titre de la prise en charge des frais de déplacements par la CAB lors des préparations examen / concours). Ratio effectifs permanents : 413 €/agent

Répartition du nbre de jours de formation (sur un total de 559 jrs) :

61,5 % via le CNFPT et 38,5 % par d'autres organismes

1 accord sur dossier de VAE au titre du CPF, et accord de principe sur des demandes d'atelier de reconversion CNFPT (reportés sur 2025 faute de disponibilités)



ACTION ET PROTECTION SOCIALE

Protection sociale Complémentaire (PSC)

Participation employeur SANTE: 189.614 € annuels pour 256 bénéficiaires (75,5 % des agents)

Participation employeur PREVOYANCE : 1.246 € annuels pour 114 bénéficiaires (33,6 % des agents)

Prestations sociales : 337.518 €

Prestations COS : 117.045 €

Part employeur chèque déjeuner : 201.024 € (398 bénéficiaires sur l'année 2024 dont contrat de courte durée). A noter : augmentation de la valeur faciale +1 € à compter du 1^{er}/04/2024

Allocation études : 19.449 € brut (40 étudiants bénéficiaires)



3. Les perspectives pour 2026 et engagements pluriannuels (tous budgets confondus)

3.1 Condition d'équilibre du budget pour 2026

➤ **En fonctionnement pour les politiques publiques hors dette et hors RH :**

Les dépenses sur politiques publiques passeraient de 51,5 M€ à 50,2 M€, marquant un recul de 1,3 M€.

Les principales enveloppes et évolutions sont les suivantes :

- en développement touristique, le BP 2025 intégrait les dépenses / recettes pour l'organisation de la course des caps : la dépense est réduite de 225 k€ mais la recette est également ajustée de 250 k€
- le cout des sujétions pour les transports urbains diminue de 340 k€ (effet inflation)
- pour Héricéa, la baisse des charges de 270 k€ pour 2026 s'explique par la prévision d'un nouveau contrat d'exploitation qui n'inclurait pas immédiatement des charges d'investissement
- Nausicaà : - 250 k€ mais le BP 2025 comprenait une dépense exceptionnelle pour le commissariat d'exposition en vue des travaux d'achèvement
- Les mobilités : - 135 k€ la gestion des bornes électriques étant désormais confiés au secteur privé
- La politique de logement : - 190 k€ avec l'arrêt de l'opération OPAHRU (baisse de recettes affectées à cette opération)
- Les moyens généraux : - 150 k€
- En revanche, les dépenses de collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers évoluent de +170 k€ de la manière suivante en dépit d'une diminution sensible du tonnage enfoui :
 - la hausse prévisionnelle de la TGAP de 10% génère une charge de 150 k€
 - les coûts de mise en décharge baissent logiquement avec la politique de valorisation des déchets (-750 k€) mais ceux de la collecte et du tri évoluent de + 200 k€ en raison principalement des indexations contractuelles et plus accessoirement de frais de prestations supplémentaires pour nettoyer les points d'apports volontaires
 - le démarrage d'activité du centre de transfert en septembre 2026 se traduit par une charge prorata temporis de 200 k€
- La politique de gestion de l'eau : +260 k€ pour des études réglementaires

A ces mouvements, s'ajoute l'impact financier de la gestion par l'office de tourisme du nouveau ponton Providence et de la descente à bateaux évalué à +126 k€ pour l'année 2026.

En recettes, hors fiscalité, 22,9 M€ sont attendues en 2026 contre 23,1 M€ en 2025. La baisse (-300 k€) s'explique principalement par :

- La diminution des loyers économiques : - 500 k€ avec la vente de certains bâtiments
- les recettes attendues pour l'évènementiel course des caps sont ajustées comme les dépenses : - 250 k€
- la fin de dispositifs pour le logement social : - 140 k€
- que la progression des tonnages de déchets valorisés atténuerait (+ 550 k€), tout comme les recettes de redevances d'eau/assainissement (+ 330 k€) et des recettes commerciales de l'Embacadère (+ 150 k€).

➤ En fonctionnement pour les politiques financières et les ressources humaines :

Sur un plan financier, le remboursement de la dette tous budgets confondus s'élèvera en 2026 à 6,7 M€ marquant **un recul de charge de 1,1 M€ qui s'explique par l'extinction naturelle de la dette.**

Le reversement de fiscalité aux communes membres est un gros poste de dépenses : 17 M€, poste de charge gelé hors transferts de charges des communes à sa valeur de l'année de création de la fiscalité économique unique (année 2000). Ce montant n'est pas indexé sur l'inflation mais il n'est pas plus ajusté en fonction des recettes réelles encaissées par la CAB sur le territoire des communes.

SLOW

Il faut aussi noter qu'un **principe d'auto-assurance** est mis en place pour les dommages aux biens, la CAB n'ayant pas été en mesure, comme beaucoup d'autres collectivités, de trouver un assureur à un coût acceptable. C'est ainsi **540 k€ qui sont consacrés à des provisions pour faire face aux sinistres** que nous aurions à réparer.

Sur un plan RH, les crédits de dépenses sont en augmentation de 720 k€ soit +3,1 %, intégrant la hausse de la contribution patronale à la CNRACL (+3 points/an jusque 2028) qui explique 310 k€ de cette variation. La charge de glissement vieillesse technicité (GVT) est estimée à 400 k€. La charge de personnel reste contenue en dépit de ces évolutions pour les raisons suivantes :

- Limitation des remplacements sur les services en vis-à-vis d'usagers ou en contrainte quotidienne de continuité de service public
- Accompagnement des situations d'incapacité (notamment avec dossier de retraite pour invalidité) limitant le coût parfois doublé des postes remplacés
- Effet Noria sur certains postes
- Stabilisation des effectifs (sauf exceptions, et malgré des difficultés sur les recrutements publics, les effectifs sont à jour des besoins).

Les recettes fiscales incluant les compensations devraient baisser de 1,3 M€ de BP à BP (près de - 2,6 M€ en réalité par rapport aux recettes encaissées en 2025). C'est l'effet de la mise en œuvre du DILICO 2 programmé dans le PLF 2026 (1,5 M€ attendus contre 1,3 M€ envisagés en 2025, prélèvement auquel la CAB a finalement échappé) et des ajustements opérés par l'Etat sur les compensations fiscales de réformes fiscales successives, ou sur la DGF (- 900 k€).

Ce qui démontre combien l'autonomie des collectivités est aujourd'hui relative : les compensations qui visaient à neutraliser des réformes fiscales nationales ont régulièrement été rognées pour faire face à des problématiques d'équilibre du budget de l'Etat. Pour rappel, ces compensations représentent aujourd'hui 36 % de nos ressources fiscales globales (hors produits de subventions exceptionnelles ou de recettes tarifaires) et le pouvoir de taux ne porte que sur 14 % de ces mêmes ressources ; il repose entièrement sur la TEOM, destinée à financer la gestion des déchets ménagers et la GEMAPI pour la prévention des inondations/submersions marines.

Dans ce cadre, l'épargne brute pourrait se maintenir à son niveau de 2025 soit 18,6 M€, et l'épargne nette s'apprécierait de 700 k€ autour de 13,2 M€ en 2026 vs 12,5 M€ en 2025 au stade du BP grâce au désendettement naturel de la collectivité.

Cette épargne d'environ 13 M€ reste satisfaisante au regard de l'importance des prélèvements de l'Etat ou des charges subies par la collectivité, mais il faut aussi souligner que les élus ont pris la responsabilité de faire évoluer la fiscalité quand cela a été nécessaire pour financer les charges très importantes qu'ils pressentaient pour prévenir les inondations, ou optimiser la valorisation des déchets ménagers.

Si les prélèvements nationaux se poursuivaient sur 2027-2028 avec la même structure de ressources (autonomie fiscale réduite à 14 % des recettes), la baisse d'épargne pourrait être inévitable, ce qui deviendrait problématique pour soutenir l'investissement de la collectivité.

➤ **Tendances sur l'investissement 2026 :**

En cette fin de mandat, les prévisions de dépenses d'investissement pour 2026 sont la conséquence de décisions engagées sur les dernières années.

Ces prévisions s'élèvent à 46,7 M€ contre 57,4 M€ en 2025, pour des investissements récurrents ou engagés.

Les crédits les plus importants sont les suivants :

- Pour la gestion de l'eau (11 M€ en dépenses et 0,6M€ en recettes) :
 - réseaux d'assainissement et traitement : 8,4 M€ (stations d'épuration et bassins de stockage)
 - adduction d'eau potable : 1 M€ portant sur les réseaux et une étude d'interconnexion réseaux
 - GEMAPI : 1 M€ (études techniques et réglementaires Liane amont)
 - Eaux pluviales : 0,6 M€
- Les investissements dans le cadre de la politique de gestion des déchets ménagers (7,1 M€ en dépenses sans aide extérieure à l'investissement) :
 - Les travaux sur le centre de tri : 0,7 M€
 - Les travaux de construction du centre de transfert : 4,7 M€
 - Matériel roulant et PAV : 1,4 M€
- Les aides au logement 5,5 M€ en dépenses et 4,5 M€ en recettes :
 - locatif privé pour l'essentiel des crédits délégués de l'Etat : 4,3 M€ (dont 4 M€ pour l'enveloppe déléguée de ANAH)
 - Logement social : 1,3 M comprenant l'enveloppe d'aide à la pierre (500 k€) et le solde de crédit lié à CGLLS (0,7 M€)
- L'action économique : 6,2 M€ sans recette (travaux sur bâtiments économiques et sur VRD des zones d'activités dont Résurgat pour 4,2 M€)
- Les transports urbains : 3 M€ (sans recette)
 - Achat autobus : 2,4 M€
 - Accessibilité des arrêts : 250 k€
- Les mobilités douces : 2,6 M€ sans recette (dont 2,4 M€ pour le schéma cyclable)
- la politique foncière communautaire sans recette dédiée d'investissement : 1,9 M€
 - 1,2 M€ pour engager les travaux sur Arena, site occupé par le Parc marin
 - 0,5 M€ pour la ZAC des Musiciens (avance au concessionnaire)
- La plaisance : 0,8 M€ comprenant du GER et des études d'amélioration des services (recettes de 0,6 M€)
- La politique sportive : 1 M€ sans recette dédiée d'investissement
 - Travaux de GER sur le site d'Hélicéa : 0,6 M€ sans recettes dédiées
 - FISA : 200 k€
- Les investissements d'attractivité touristique - Nausicaà : 2 M€ dont 1,8 M€ pour entamer l'achèvement du programme (recettes à venir ou déjà encaissées des financeurs)
- La politique culturelle de l'agglomération : 950 k€ sans recette dédiée
 - Des équipements divers pour l'Embarcadère : 215 k€
 - GER du Conservatoire : 515 k€

- Acquisition véhicule PL: 130 k€
- La politique de développement rural (sans recette dédiée) : 330 k€ pour divers aménagements de parking ou sécurisation de cheminements
- La DSCe à destination de l'équipement des communes membres (clôture d'enveloppe du mandat) : 3,5 M€ dont 2,4 M€ en report d'enveloppe.

Les recettes de subventions en retrait par rapport à 2025 : 5,9 M€ dont 4 M€ pour la seule enveloppe redistribuée de l'ANAH.

Le FCTVA calculé sur les dépenses d'investissement 2026 du budget principal donnerait droit à une recette de FCTVA de 1,7 M€. Mais cette dernière ne sera pas intégrée dans le projet de budget si le PLF confirme le décalage de son versement en année N+1, alors que la CAB le recevait jusqu'alors l'année même de ses dépenses.

Le besoin de financement s'établirait dans ces conditions à 40,8 M€ que l'épargne nette globale 2026 pourrait couvrir pour près de 13,2 M€ soit 32 % du volume programmé.

Dans ces conditions, le niveau d'emprunt nécessaire serait de 27,6 M€ portant le niveau d'endettement à 88,9 M€ à fin 2026 et donnant un ratio de désendettement de 4,8 ans pour une épargne brute de 18,6 M€.

3.2. Engagements pluriannuels au stade de l'orientation budgétaire

PREVISION DES CREDITS DE PAIEMENT POUR LES OPERATIONS GERES EN AUTORISATION DE PROGRAMME

GESTIONNAIRE	OPERATION	BUDGET PRINCIPAL - MONTANT TTC	CP 2025	CP 2026	Non consommé 2025	CP potentiel 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
PAYS	24001	DSCE2024-2026	1 900 000,00 €	3 494 817,77 €	200 000,00 €	3 694 817,77 €			
COLLECTE	24002	CAMIONS ORDURES MENAGERES	510 000,00 €	510 000,00 €	50 000,00 €	560 000,00 €			
VRD	24006	SCHEMA BALNEAIRE	1 254 598,80 €	15 000,00 €	550 000,00 €	565 000,00 €			
COLLECTE	24007	BIO-DECHETS	1 622 578,91 €	200 000,00 €	- €	200 000,00 €	300 000,00 €		
BATIMENT	24009	CENTRE DE TRANSFERT DES DECHETS	850 000,00 €	4 700 000,00 €	- €	4 700 000,00 €			
HABITAT	24011	ANAH - LOGEMENT PRIVE	8 801 000,00 €	4 000 000,00 €	900 000,00 €	4 900 000,00 €	4 000 000,00 €		
GESTIONNAIRE	OPERATION	BUDGET ECONOMIQUE - HT	CP 2025	CP 2026	Non consommé 2025	CP potentiel 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
VRD	24010	AMENAGEMENT RESURGAT 1	6 600 000,00 €	2 850 000,00 €	400 000,00 €	3 250 000,00 €	1 750 000,00 €		
BATIMENT	25003	REHABILITATION BATIMENT E-PLACENET	850 000,00 €	1 050 000,00 €	- €	1 050 000,00 €	200 000,00 €		
VRD	25004	SYSTEME PLUVIAL PA INQUETRIE	50 000,00 €	30 000,00 €	50 000,00 €	80 000,00 €	490 000,00 €		
BATIMENT	25006	REHABILITATION ET EXTENSION PARC MARIN	10 000,00 €	1 200 000,00 €	10 000,00 €	1 210 000,00 €	240 000,00 €		
GESTIONNAIRE	OPERATION	BUDGET VDM - HT	CP 2025	CP 2026	Non consommé 2025	CP potentiel 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
BATIMENT	25001	REHABILITATION CENTRE DE TRI	180 000,00 €	345 000,00 €	120 000,00 €	465 000,00 €	500 000,00 €		
GESTIONNAIRE	OPERATION	BUDGET EAU - HT	CP 2025	CP 2026	Non consommé 2025	CP potentiel 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
EAU	24003	RENOUVELLEMENT CANALISATION PLOMB	630 000,00 €	620 000,00 €	- €	620 000,00 €	420 000,00 €		
GESTIONNAIRE	OPERATION	BUDGET ASSAINISSEMENT - HT	CP 2025	CP 2026	Non consommé 2025	CP potentiel 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
EAUT	25005	BASSIN DESTOCKAGE LE PORTEL	388 000,00 €	4 306 536,00 €	- €	4 306 536,00 €	4 372 000,00 €		
GESTIONNAIRE	OPERATION	BUDGET TRANSPORT - HT	CP 2025	CP 2026	Non consommé 2025	CP potentiel 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
TRANSPORT	24004	ACQUISITION BUS 2024-2027	2 009 400,00 €	2 400 000,00 €	- €	2 400 000,00 €	1 520 000,00 €		
INFRASTRUCTURE	24005	SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	4 675 553,79 €	2 400 000,00 €	- €	2 400 000,00 €			
BATIMENT	25002	STATION GNV	150 000,00 €	200 000,00 €	120 000,00 €	320 000,00 €	1 800 000,00 €		
GESTIONNAIRE	OPERATION	BUDGET CNM - HT	CP 2025	CP 2026	Non consommé 2025	CP potentiel 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
BATIMENT	24008	TRAVAUX CNM - 2EME EXTENSION	3 800 000,00 €	1 800 000,00 €	- €	1 800 000,00 €	8 000 000,00 €	6 000 000,00 €	
GESTIONNAIRE	OPERATION	BUDGET PLAISANCE - HT	CP 2025	CP 2026	Non consommé 2025	CP potentiel 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
VRD	24012	DESCENTE A BATEAUX	2 700 000,00 €	193 000,00 €	- €	1 930 000,00 €	- €	- €	18
			36 981 131,50 €	30 314 353,77 €	2 400 000,00 €	32 714 353,77 €	23 592 000,00 €	6 000 000,00 €	- €